

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021

Date affichage : 16 septembre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusée : Charlotte DENIS-CUVILLIER

Etait Absent : Claude NEREAU

Madame Claire RAMBEAU-LEGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Recrutement d'un contrat de 15 mois d'un agent non titulaire pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal (en application de l'Art 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler un agent non titulaire pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal,

LE MAIRE,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 15 mois d'un agent non titulaire au grade d'Adjoint Technique 1^{er} échelon, pour faire face aux besoins liés aux activités du Centre Technique Municipal. Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent au Centre Technique Municipal. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354, majoré 330, 1^{er} échelon du grade de recrutement c'est-à-dire Adjoint Technique Territorial. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au recrutement du CDD de 15 mois au Centre Technique Municipal de la commune,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

